

DELIBERATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance ordinaire du 04 mars 2024

01 -2024

Le 04 mars 2024 à 18 heures 30 minutes,
Se sont réunis les membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence
de M. Serge PERCET

Objet de la délibération

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2024**

Date de la convocation : 19 février 2024

Nombre de membres en exercice : 17 – 15 Présents – 15 Votants

1	PERCET Serge	10	BARRIOL Christine
2	BENY Marie-Antoinette	11	BONNEVIALLE Marc
3	CHAVAGNEUX Martine	12	CATRINO Annie
4	DANTAN Christophe	13	CLOUVEL Valérie
5	DUMILLIER Jacqueline	14	PHILIPPON André
6	GAURIAT Claudie	15	REY Louis
7	GERBAUD Claude	16	THOMAS Annie
8	MOULAGER Marie-Odile	17	TOINON Germaine
9	REVOLIER Marie-Thérèse		

Absents avec excuses : DANTAN Christophe, TOINON Germaine

Absent non excusé : ---

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : REVOLIER Marie

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le ROB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, le ROB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Cet état des lieux est restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an par les documents cadres comme le débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

I - PREAMBULE

Le CCAS est le chef de file de l'action de solidarité de la ville de Montrond les Bains, exerçant un rôle de lien social au service des personnes les plus fragiles.

Lutter contre les inégalités, accompagner les familles en difficultés, porter assistance à nos Aînés telles sont les actions menées par le CCAS de Montrond les Bains,

Pour lui permettre de remplir ses missions, la Commune de Montrond les Bains apporte son aide notamment via sa subvention.

Le CCAS de Montrond les Bains a pour objectif d'intervenir dans le domaine de l'action sociale par le biais notamment d'aide et de soutien aux habitants de la commune. Il est également en charge de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population.

Soucieux d'améliorer les réponses sociales apportées à nos concitoyens, le CCAS de Montrond les Bains favorise le :

- Recensement des personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule,
- Recensement des personnes vulnérables en période de grand froid
- Attribution de Bon alimentaires et aides de secours en lien étroit avec l'assistante sociale du Département de la Loire
- Instructions et renseignement des dossiers d'aide sociale (APA, ACTP, dossier d'invalidité...)
- Maintien du véhicule de transport pour assurer un lien social et éviter l'isolement des personnes les plus fragiles
- Favoriser le contact intergénérationnel des personnes âgées par le maintien du « repas des aînés »,
- Pérennité de l'adhésion du CCAS au système de l'épicerie solidaire.
- Facilité l'accès au permis de conduire aux plus jeunes montrondais
- l'hébergement temporaire de personne seule,
- appui financier pour favoriser le maintien du dispositif des chantiers éducatifs et du centre de loisirs,

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Président précise que le décret 87-130 du 26/02/1987 (version consolidée au 17/08/2017) rend obligatoire la tenue d'une comptabilité autonome pour les CCAS dont les recettes de fonctionnement excèdent le seuil de 30 489.80 Euros.

➤ Rétrospective des recettes de fonctionnement entre 2019-2023

	2019	2020	2021	2022	CA provisoire 2023
002 Excédent reporté	12 892,05	10 997,90	19 535,56	10 309,32	26 166,68
002 Excédent ordinaire reporté	12 892,05	10 997,90	19 535,56	10 309,32	26 166,68
42 Opération d'ordre de transfert entre sections	-	6 503,43	-	-	-
7785 Excédent d'investissement transféré au compte de résultat		6 503,43	-		
70 Vente de produits fab. Prestations de services, marché	14 587,56	11 295,05	9 505,85	16 117,06	13 601,76
7031 1 Concessions de cimetière	4 169,16	1 377,32	3 946,71	4 401,67	2 627,67
7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	10 418,40	9 917,73	5 559,14	11 715,39	10 898,09
7083 Locations diverses	-				76,00
74 Dotations subventions participations	35 000,00	20 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00
7474 Subventions et participations communes	35 000,00	20 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00
75 Autres produits de gestion courante	-	-	-	3 860,00	-
758 Produits divers de gestion courante				3 860,00	
77 Produits exceptionnels	347,11	373,14	2 282,60	412,80	518,00
7713 Libéralités reçues				412,80	518,00
7718 autres produits exceptionnels sur opération de gestion		117,14	1 340,00		
773 Mandats annulés ex. antérieurs -(rbt billet de train annulé)			101,60		
7788 Produits exceptionnels divers (dons aux aînés)	347,11	256,00	841,00		
TOTAL GENERAL	62 826,72	49 169,52	56 324,01	55 699,18	60 286,44

Les recettes restent un point sensible pour le CCAS d'autant plus que celui-ci reste très dépendant de la subvention versée par la Commune de Montrond les Bains, en effet, la part de l'aide apportée en 2023 par la commune (20 000 €) représente 58.6 % des recettes totales (hors excédent reporté).

Les recettes restent stationnaires par rapport à 2019 (hors 2021 lié à la crise sanitaire), dont notamment le versement du Casino Joa relatif aux « orphelins du Casino » proche de celui de 2019

➤ Orientations 2024 pour les recettes de fonctionnement

	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024	Evolution
002 Excédent reporté	26 167,00	26 166,68	21 040,00	- 5 127,00
002 Excédent ordinaire reporté	26 167,00	26 166,68	21 040,00	- 5 127,00
070 Vente de produits fab. Prestations de services, marchés	12 900,00	13 525,76	11 800,00	- 1 200,00
70311 Concessions de cimetière	3 900,00	2 627,67	2 700,00	- 1 200,00
7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	9 000,00	10 898,09	9 000,00	-
7083 Locations diverses		76,00	100,00	
074 Dotations subventions participations	56 691,00	20 000,00	55 520,00	- 1 171,00
74741 Subventions et participations communes	56 691,00	20 000,00	55 520,00	- 1 171,00
77 Produits exceptionnels	500,00	518,00	500,00	-
756 libéralités reçues (dons aux aînés)	500,00	518,00	500,00	-
TOTAL GENERAL	96 258,00	60 210,44	88 860,00	- 7 498,00

Une demande d'aide auprès de la ville à hauteur de 55 520 euros est à envisager afin de pouvoir équilibrer le budget. Cette subvention permettra au CCAS de remplir ses missions au plus près des personnes les plus fragiles, de poursuivre la veille sociale auprès des aînés montrondais et de lutter contre l'isolement social.

III – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Rétrospective des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	CA provisoire 2023
011 Charges à caractère général	28 467,53	10 500,83	4 446,04	14 532,21	26 317,44
60622 Carburants	499,15	263,62	280,65	839,45	398,28
60623 Alimentation	1 843,21	2 589,93	-	-	37,41
60632 Fournitures petits équipements	12,07	438,60	-	-	
6064 Fournitures administratives	34,58		27,92	13,96	
611 Prestation de services	2 280,00	2 565,40	2 310,91		
61551 Entretien matériel roulant	368,71	443,05	113,56	229,44	342,85
6232 Fêtes et cérémonies	19 343,48	1 585,23	1 713,00	13 449,36	25 538,90
6281 Concours divers (participation familles épicerie solidaire)	625,00	1 275,00	-	-	-
62871 remboursement de frais à la collectivité	1 340,00	1 340,00	-	-	-
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	2 121,33		-	-	-
012 Charges de personnel	306,00	340,00	1 663,00	323,00	323,00
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement			1 340,00		
6451 Cotisations urssaf	306,00	340,00	323,00	323,00	323,00
65 Charges de gestion courantes	23 055,29	18 793,13	39 905,65	14 677,29	12 605,40
6561 Secours d'urgence	9 305,29	9 893,13	4 378,96	4 186,95	1 895,00
6562 Aides			2 526,69	1 540,34	1 510,40
6574 Subventions	13 750,00	8 900,00	33 000,00	8 950,00	9 200,00
TOTAL GENERAL	51 828,82	29 633,96	46 014,69	29 532,50	39 245,84

Le repas aux aînés est la principale manifestation prise en charge par la CCAS. Sur 1 160 montrondais éligibles, 350 ont participé au repas dansant pour un coût de 10 500 €.

L'année 2023 a marqué le retour des bons aux aînés pour les personnes n'ayant pu se rendre au repas (en remplacement des bons commerçants). Un bon de 20 € a ainsi été attribué, utilisable dans les commerces « de bouche » de la commune.

Le montant des aides d'urgences est en baisse entre 2022 et 2023. A noter que le nombre de famille ayant recours à l'épicerie solidaire a fortement augmenté entre 2020 et 2021, en effet les cotisations payées à l'épicerie solidaire (avec décalage d'un an) sont passées de 1 045 € en 2021 à 2 600 € en 2022. Pour 2023, ce chiffre est reparti à la baisse avec un montant de 1 595 €.

Il est à noter que toutes les demandes d'aides sociales traitées par le CCAS se font en lien étroit avec les assistantes sociales du département.

➤ Orientations budgétaires des dépenses en 2024

	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024	Evolution
011 Charges à caractère général	47 348,00	26 317,44	43 150,00	- 4 198,00
60622 Carburants	900,00	398,28	600,00	- 300,00
60623 Alimentation		37,41	50,00	50,00
60632 Fournitures petits équipements	250,00			- 250,00
6064 Fournitures administratives	50,00			- 50,00
611 Prestation de services	2 000,00		2 000,00	-
61551 Entretien matériel roulant		342,85	500,00	500,00
6232 Fêtes et cérémonies	42 648,00	25 538,90	40 000,00	- 2 648,00
62878 à d'autres organismes	1 500,00			- 1 500,00
012 Charges de personnel	510,00	323,00	510,00	-
6211 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	160,00		160,00	
6451 Cotisations urssaf	350,00	323,00	350,00	-
65 charges de gestion courantes	48 400,00	12 605,40	45 200,00	- 3 200,00
65133 Secours d'urgence	18 000,00	1 895,00	15 000,00	- 3 000,00
65134 Aides	2 700,00	1 510,40	2 500,00	- 200,00
65748 Subventions	27 700,00	9 200,00	27 700,00	-
TOTAL GENERAL	96 258,00	39 245,84	88 860,00	- 7 398,00

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses de fonctionnement sont légèrement en baisse pour 2024 afin d'être plus proche de la réalisation effective.

Le CCAS en tant qu'acteur de l'action sociale se doit de faire perdurer l'intervention auprès des publics les plus fragiles, toutefois un réajustement sur le poste de dépenses liés au secours d'urgence est envisagé, en effet, le CCAS intervient dans d'autres secteurs qui mobilise tous ses moyens matériels et non financier afin notamment de permettre l'accueil des familles en grande difficulté de logements (caractère d'urgence, expulsions, conflits familiaux...).

Le CCAS maintiendra également sur 2024 ses dépenses à vocation sociale via le soutien aux associations œuvrant dans le secteur social et l'aide aux personnes âgées.

Enfin, la commune de Montrond-les-Bains envisage d'acquérir une nouvelle navette pour faciliter les déplacements des personnes âgées, en remplacement de celle existante. Ce véhicule sera mis à disposition du CCAS par la commune.

III – DETTE

Le CCAS n'a pas contracté d'emprunt à ce jour.

Où et délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024.

Fait à Montrond-les-Bains, le 16 mars 2024

Le Président, Serge PERCET.

La secrétaire de séance, Marie REVOLIER



